
TDRs AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR L'ECHANGE DU RIZ FORTIFIE CONTRE LE HARICOT.

A. Introduction

Catholic Relief Services- **United States Conférence of Catholic Bishops**, Programme du Burundi (CRS-/Burundi), continue d'appuyer un Programme d'alimentation scolaires /Food For Education (FFE) dénommé BIGEBOSE dans 100 établissements scolaires de l'ancienne Province de Ruyigi au Burundi, soit dans les 3 communes (Gisuru, Butaganzwa et Ruyigi) de l'actuelle province de Buhumuza, Est du Burundi.

Bigebose, qui signifie "*Chaque enfant à l'école*", était un programme qui visait l'amélioration de l'alphabétisation des enfants et le renforcement des pratiques sanitaires et alimentaires au sein de 100 établissements scolaires de la Province de Ruyigi, retenue en raison de son niveau de pauvreté et de vulnérabilité particulièrement élevé. Le Programme visait à atteindre 60 813 élèves, dont 801 élèves de la maternelle et 60 012 élèves du cycle primaire (parmi lesquels 30 160 filles) dans les sept anciennes communes qui composaient la province Ruyigi à qui il distribue des repas chauds au niveau des écoles.

En droite ligne des priorités du Gouvernement du Burundi (GoB), le Programme travaillait avec les entités étatiques provinciales et communales pour optimiser et compléter d'autres investissements institutionnels dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la nutrition, d'augmenter l'accès à l'école (en particulier pour les enfants les plus vulnérables), et de créer/maintenir un environnement d'apprentissage favorable dans les écoles ciblées.

Le programme prévoyait ainsi de continuer à distribuer des repas chauds aux élèves et enseignants pendant toute l'année scolaire 2025-2026 déjà encours.

En effet, avec l'arrêt du financement du projet de cantine scolaire au mois de juin 2025 par le gouvernement des Etats- Unis d'Amérique, le projet a réceptionné des quantités de riz fortifié et de la farine de Soja et maïs enrichie (CSB+) qui étaient en route au moment de l'arrêt mais sans pour autant avoir du budget pour acheter les vivres locaux dont le haricot.

Dans le but de continuer à servir des repas chauds aux participants du programme et sur l'accord du Ministère de l'Education nationale et de la Recherche Scientifique, CRS Burundi voudrait échanger du riz fortifié de longues graines en stock contre du haricot (environ 73 tonnes) à utiliser pendant ce 3^e trimestre de l'année scolaire 2025-2026.

Ainsi, Catholic Relief Services-USCCB, Programme du Burundi (CRS/Burundi), sis à Bujumbura, Quartier Kiriri, Boulevard Mwezi Gisabo # 56, lance un appel d'offres aux fournisseurs intéressés pour l'échange du riz fortifié contre le haricot.

Les soumissionnaires intéressés par cette offre sont priés de présenter leurs offres sous pli fermé avec échantillon du haricot proposé au bureau de CRS Burundi sis à Bujumbura, Quartier Kiriri, Boulevard Mwezi Gisabo no 56 au plus tard, Mercredi le 06 Mai 2026 à 12 heures précises.

B. Les conditions du marché :

1. Ce marché est ouvert à égalité de conditions à toute personne physique ou morale ayant les capacités matérielles, techniques et financières suffisantes.
2. Le marché porte sur l'échange du riz fortifié de longues graines contre le haricot ;

3. L'échange devra se faire en commune de Ruyigi, à l'entrepôt de CRS Ruyigi où est stocké le riz fortifié ; Le soumissionnaire devra présenter la qualité du haricot à fournir accompagné de l'échantillon ;
4. Pour le choix du soumissionnaire gagnant, en plus de l'échantillon, il devra prouver des expériences antérieures (contrats ou Bons de commande) dans la vente du haricot au sein des organisations (au moins 3 expériences).
5. Le soumissionnaire du haricot devra proposer le prix d'un kilogramme pour le haricot qu'il va donner en échange du riz fortifié de longues graines ainsi qu'une valeur à laquelle il achèterait le riz pour faciliter l'échange avec une évaluation de coût.
6. Le soumissionnaire devra alors préciser la valeur de la qualité de haricot proposée sur le marché local ainsi que la valeur de notre riz fortifié. Il faut noter que toute offre inférieure au prix que nous avons acheté ce riz majoré des frais de transport et ceux payés pour l'exonération ne serait pas acceptée. Avec ces précisions sur les prix, la meilleure offre sera dégagée tout en tenant compte aussi sur d'autres critères comme les délais de livraison à titre d'exemple.
7. Le haricot à fournir sera emballé dans les sacs de 50kg chacun et sans aucune marque commerciale sur les emballages.
8. Le soumissionnaire intéressé pourrait passer au bureau de CRS Bujumbura dans le but de consulter la qualité du riz fortifié qu'il pourra avoir en contre partie du haricot. Pour être éligible, il doit obligatoirement avoir un NIF (numéro d'immatriculation Fiscale), adresse physique où il y exerce le commerce) et doit être aussi en ordre avec l'OBR.
9. Le soumissionnaire gagnant devra fournir avant la réception le certificat de qualité délivré par les services publics habilités ;
10. Le soumissionnaire gagnant devra livrer cette quantité de haricot dans un délai ne dépassant pas dix (10) jours calendrier et assurer le déchargement de son camion ainsi que le rangement des sacs sur les palettes dans le magasin de stockage de CRS sis à Ruyigi.
11. L'enlèvement du riz fortifié en échange se fera dans un délai de cinq (5) jours après la livraison et acceptation du haricot sec et le soumissionnaire gagnant devra assurer le transport du riz fortifié depuis l'entrepôt de CRS à Ruyigi après les formalités administratives relatives à cette opération.
12. CRS devra signer un mémorandum d'entente avec le soumissionnaire gagnant avant ces transactions.

C. Composition des offres

1. Copies du registre de commerce et du Numéro d'Identification Fiscale (NIF) du soumissionnaire.
2. Les photocopies des contrats ou Bons de commande pour prouver l'expérience (au moins 3 expériences) ;
3. Préciser l'adresse physique où le soumissionnaire exerce le commerce ;
4. Présenter la qualité du haricot à fournir accompagnée de l'échantillon ;
5. Une offre financière précisant la valeur par kilogramme du haricot à donner à CRS et la valeur à laquelle il prendrait le riz fortifié qui lui sera donné par CRS en vue de faciliter les écritures comptables.
6. Une lettre de manifestation d'intérêt précisant la variété du haricot sec à donner et les délais de livraison.

NB : Le coût du transport, le déchargement et le rangement dans les stocks de CRS Ruyigi seront à la charge du soumissionnaire.

D. Echéance et modalités de dépôt des offres

1. Les dossiers d'offres sous plis fermés seront adressés à Madame le Country Manager de CRS/Burundi, avec la mention « **CONFIDENTIEL – Offre pour échange du riz contre le haricot_Mai 2026** » bien visible dans le coin supérieur droit de l'enveloppe.

2. L'offre mentionnée au point C de composition des offres ci-dessus en (1) une copie originale sera déposée obligatoirement en copie physique, au Bureau de CRS Burundi sis à Bujumbura Mairie, Commune Mukaza, quartier Kiriri, Boulevard Mwezi Gisabo, Numéro 56. Les soumissionnaires signeront après dépôt des dossiers dans le registre des offres à la Réception du Bureau de CRS Burundi à Bujumbura.
3. Toute enveloppe qui arrive devant le comité de sélection non scellée sera disqualifiée d'office.
4. Tout soumissionnaire ayant mal exécuté le marché antérieur de CRS sera disqualifié d'office.
5. La date limite de dépôt des offres est fixée **au Mercredi le 06 Mai 2026 à 12h00**. Les offres soumises après cette date ne seront pas acceptées.

E. Autres dispositions

1. CRS Burundi se réserve le droit de rejeter une ou toute offre non conforme au point B.
2. Le gagnant accepte de remplir la fiche d'identification du fournisseur qui lui sera présentée par le chargé des approvisionnements de CRS au cas où il ou elle n'était pas dans la base des données ou sur la liste des fournisseurs de CRS Burundi.

N.B : CRS encourage tous les fournisseurs intéressés à participer, même ceux qui n'ont pas encore fourni à CRS.

Fait à Bujumbura, le 30 Avril 2026

La direction de CRS au Burundi